#### Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 242634

A. AV	IS D'ENQUETE		Référence com	munale :	
Donne	ées générales	C	ompétence M ou ME (*) : (	(ME) Municip	oale Etat
1. 2.	Commune (*): Lieu-dit: et/ou adresse (*):	St-Sulpice (Vaud)  Chemin du Champ-du-Lac	8		
3.				ie, par exemple	e: 2549170 / 1161250)
4.	No de parcelles (*):	569		, , ,	
5.	No ECA :	642			
6.	Note recen, architectural:				
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pag	ge n° 14)			
7.	Propriétaire (*) :				
	Nom, Prénom :	KALDERÉN, EBBA		Raison socia	ale:
	Adresse :	Rue du Centre 42c		Tél.:	+41786767394
	NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE		E-mail:	ebba.kalderen@gmail.com
	Promettant acquéreur :				
	Nom, Prénom:			Raison socia	ale:
	Adresse :			Tél.:	
	NPA / Localité :			E-mail:	
	Droit distinct et permane	ent:			
	Nom, Prénom :			Raison socia	ale:
	Adresse :			Tél.:	
	NPA / Localité :			E-mail:	
8.	Auteur des plans (*) (per	sonne physique selon art. 72 F	RATC)		
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [ ] Ingénieur	Exception art. 106 LA	гс	
	Nom, Prénom :	SCHNEIDER, ALEXIA		N° REG:	REG/2024/10019
	Profession:	Architecte			
	Raison sociale :	PHYSALIDE SÀRL		E-mail:	hello@physalide.ch
	Adresse:	Chemin de la Vuarpillière	29	Tél.:	078 209 44 88
	NPA / Localité :	1260 NYON		Fax:	
9.	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coche	possible)		
	☐ Adjonction ☐ Construction nouvelle ☐ Reconstruction après o ☐ Transformation(s)	démolition	☐ Agrandissement ☐ Démolition partielle ☐ Reconstruction après i	ncendie	<ul><li>☐ Changement / nouvelle destination des locaux</li><li>☐ Démolition totale</li><li>[X] Rénovation totale</li></ul>
10.	Description de l'ouvrage	e (*) :			
	Rénovation totale : rénova	ation énergétique, agrandis	sement et transformations	intérieures.	
11.	Demande de dérogation	(Base légale d'octroi, N° de	e l'article et mention du mo	tif)	

20.08.2025

Parti	pularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*):	[ ] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.	) [X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° F	FAO :
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*):	[X] Oui [_] Non
L'enq	uête publique de 30 jours est ouverte du au	

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maitre de l'ouvrage (*) :						
	[]01 CFF						
	_	al de la défen	se, de la protection de la population et d	es sports			
			et de la logistique (OFCL) ou Domaine d				
	☐ 05 Office fédéral des i						
	[ ] 07 Swisscom	·	•				
	[ ] 08 La Poste						
	10 Canton						
	11 Entreprise de droit	public d'un ca	anton				
	15 Commune	•					
		public de la c	ommune (transports publics, gaz, eau, é	lectricité, etc.	.)		
			aisses de pension et les caisses maladie		,		
	☐ 22 Institution de prévo	•		,			
	[ ] 23 Caisse maladie, St		Ferranon				
	24 Banque, fond imme		n financière				
	31 Usine d'électricité		, manara				
	[] 32 Usine à gaz privée						
	33 Chemin de fer prive						
			nnes (construction, immobilier)				
	[] 42 Coopérative de log		,				
	[] 43 Société de capitau		onstruction, immobilier)				
		•	nnes (industrie, artisanat, commerce)				
			idustrie, artisanat, commerce)				
	[X] 61 Particulier et hoirie						
	[] 63 Organisation interr		passade				
			lise, fondation, association, etc.):				
	Nom, Prénom :		I, EBBA ET SELMONI, LUCA	Raison soc	iale :		
	Adresse :		Champ-du-Lac 8	Tél.:	+4176479	25506	
			•				
	NPA / Localité :	1025 ST-SI	JLPICE	E-mail :	luca.seim	oni@gmail.com	
21.	Direction des travaux (*	'):					
	Nom, Prénom:	MONTES, F	RAMON	Raison soc	iale :	TRIOM SÀRL	
	Adresse:	chemin de l	a Léchère 11	Tél.:	+4178633	34898	
	NPA / Localité :	1128 REVE	ROLLE	E-mail:	ramon@ti	riom.ch	
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	E				
30.	Genre de construction (a	ide) (*) :	[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie civ	/il, aménagen	nent extérieu	ur [ ] Construction particuliè	ere
	Type d'ouvrage (*):		= 0				
31.							
	Approvisionnement en ea	au / énergie	11 Alimentation en eau				
			12 Usines d'électricité et réseaux				
			13 Usines à gaz, réseaux et installa	ations chimiqu	ıes		
			14 Chauffage à distance				
			19 Autre				
			21 Installations d'évacuation et de t	traitement de	s eaux usée	s	
	Elimination des déchets		22 Ordures ménagères				
			[_] 23 Autres déchets				
	Infrastructure routière, pa	arking	31 Routes nationales				
			32 Routes cantonales				
			33 Routes communales				
			34 Route, place de stationnement				
			35 Parking couvert				
	Autre transport et commi	unication	1 41 Constructions pour chemins de				
			1 42 Constructions pour les bus et tra				
			3 Constructions pour la navigation				
			1 44 Constructions pour les transport				
			[_] 45 Constructions pour les commun		antenne télé	phonie)	
			[] 49 Autres constructions vouées au	x transports			

	Education, recherche, s	santé, [] 51 Eco	le, système	d'éducation (jus	squ au niveau matur	ité)
	loisirs, culture	∐ 52 Fori	nation supér	ieure ou recher	rche	
		[ ] 53 Hôp	ital			
		[_] 54 Foy	er avec soin:	s médicaux et/c	ou assistance sociale	9
		55 Autr	e établissen	nent de santé s <sub>i</sub>	pécialisé	
				isirs et de touris		
				nt à but religieu		
				-	s, bibliothèques et r	nonuments
				ts et salles de s		
	Autres infrastructures		-	e berges et bar	•	
			_	our la défense n	-	
			es infrastruc		avoriaio	
				elle à un logeme	ent isolde	
				<del>-</del>	ent, mitoyenne ou ju	melle
				-	pour l'habitation exc	
				=	alement à usage d'h	
			_		u assistance sociale	
					rt avec l'habitation	•
				n en rapport av		
	Agriculture, sylviculture		struction agr		rec maditation	
	<b>3</b> · · · · · · <b>,</b> · <b>,</b> · · <b>,</b> · · · · · · · ·	_	struction ayı			
			liorations for			
	Industrie, artisanat,		ique, usine,			
	commerce, services,	_	ique, usirie, e, dépôt, silo			
	administration	<del></del>	•			
			administratif			
			commercial,	-	afé rantaiwant anfé	han tan manus ata
				ens que noter, c nents de courte		bar, tea-room, etc
		· <del></del>	_			
		∏ aa yuu	GOURTING	n desurree a de	es activités économic	ques
Situa	tion					
placeres:				(4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4)		
33.	Emprise de l'ouvrage (de	éfinie par le rayon autour de	es coordonne	es E/N du proj	et):	
	[]5 m	[X] 10 m	∐ 25 m		∐ 50 m	
	∐ 100 m	] 250 m	∐ 500 m		∐ 1000 m	
34.	L'ouvrage est égalemen	t situé sur une autre commi	ine .			
- / /	2 ourrage our ogulomen	t ordo dar drio dago domini	1110 .			
35,	Dans un plan général d'a	affectation (PGA)	[X]			
00,	Dans un plan partiel d'af	fectation (PPA)				
	Dans un plan de quartie	r (PQ/PQCM)	Ū	Nom et/ou h	No de la zone :	Zone faible densité
36.	Secteur de protection de	es eaux ;	[ ] Au [X]	üB (Si zones S, d	cocher la question N°	115)
37.	A moins de 50 m d'une l	igne ferroviaire ou jouxtant		•	11	,
0		rise ferroviaire selon art. 18m				
	délivré ou si la démarche e	st en cours, cocher la questior	N° 127)			
Denis						
Bruit						
38.	[X] a) Les degrés de ser	nsibilité au bruit (DSB) ont c	éjà été attrib	ués dans les z	ones d'affectation	
	[ ] b) La construction, n	ouvelle ou transformée, cor	nportant des	locaux d'habita	ation ou des locaux o	d'exploitation dans lesquels des personnes
	séjournent régulièrer	nent pendant des périodes	prolongées,	est située sur u	ine parcelle où le D	SB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
	indiqué à la question					
	goinare la proposition c	le DSB du constructeur et le p	reavis au Sen	/ice ae l'environn	ement et de l'energie (	(DGE-DIREV))
Eau p	otable, défense incendie					
AO	Allerant-the control of the control	#66#6##6##6###########################				
40.	Alimentation en eau de b	ooisson :		[X] Réseau	public	Alimentation privée
41.	Défense incendie extérie	ure à partir d'une borne hy	drante :	[X] Existante	e	[_] Projetée
				Distance [m]	1 · 11	
				Diatanto [III]	g • • • NGS/SEGGENGONGER FRANKEREN	
Rama	ssage des déchets					
42.	a) Conteneurs ordures m	nénagères		[X] Existant	[ ] Projeté	
•	b) Différenciés	•		[X] Existant		
	c) Emplacement accessi	ble aux camions ramasseui	S	[X]		

20.08.	Deman	iae ae permi	is de construire (	P) - 242034	
Supp	ression des barrières architecturales				
43.	<ul> <li>☐ La construction de locaux et installations acces besoins des personnes handicapées ou âgées</li> <li>☐ Transformation ou agrandissement de bâtimen</li> </ul>	(art. 36 et 37 RLATO	C)		est adaptée aux
Equip	ements, installations				
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distr. ☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, camp.				
Déche	ets de chantier				
50.	[X] Si la quantité de déchets de chantier attendue faut s'attendre à la présence de polluants dans l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité com	gereux (p. ex. PCB,			
Effica	cité énergétique et durabilité des bâtiments et co	onstructions			
55.	La demande est soumise aux exigences de l'e Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement sub			9.1.3 du 25 mai 2022.	
D. SL	RFACES, VOLUME, COÛT				
		Existant	Ajouté Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	625		625	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	625		625	
62.	Surface bâtie [m²] (B)	76	23	99	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	148	31	179	
	dont consacrée au logement [m²]	148	31	179	
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)			0.29	
65.	Cube SIA [m³]				
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment	451550			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	732000	CFC 1 à 5 [CHF]	852000	
E. BA	ATIMENT ET LOGEMENT				
75.	Description du projet (*)				
	Nb total de nouveaux bâtiments	0 Avec loge	ments	Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés	1			
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiche	0 s båtiment pour chaq	ue bâtiment)		
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT				
		Existant	Ajouté Supprimé	Total après trav.	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	1		1	

#### 81. 0 Couverts, garages extérieurs 1 82. Places non couvertes Total (à reporter sous question $N^\circ$ 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a) 2 83. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique) 84.

B19

#### Demande de permis de construire (P) - 242634

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]		14 27 54				
B1	Type de travaux (aide) (*):	Bâtiment tra	nsformé				
				st nécessaire	de décrire	la transformatio	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	[X]Assainissement énergétique			ssement systè		uffage	[X]Transformations / rénovations intérieures
	☐Changement d'affectation☐Installation solaire thermique			ssement chau on solaire pho		•	[]Agrandissement non chauffé
B2		FCO	Шпотапал	on solaire pric	blovoitaiqui	3	☐Autres travaux de transformation
B3	N° de parcelle (*) : N° ECA :	569 642					
БЗ	En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	042					
B4	Rue/lieu (*):	Chemin du C	Champ-du-L	ac 8			
B5	Dénomination du bâtiment :	Maison indiv	iduelle				
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1					
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*):		Maison ind	ividuelle à un	logement		
	Classe:		Maisons in	dividuelles			
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :		99				
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :		179				
B10	Surface brute des planchers pour le log	ement [m²] :			Pour les	activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³]:						
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveau:	<i>(</i> ):	3			
B13	Nombre total de logements après travai	ıx (*) :	1				
		pce:		b 2 pce : b 5 pce : 1		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou p	olus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	difient-ils le n	ombre ou la	taille des loge	ements:	Oui	
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	YSTEME DE	CHAUFFAC	e e			
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèn	ne de chauffa	ge (*):				
	Principal:	Pompe à cha	leur PAC po	our un seul bâ	timent		
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	8.8					
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	stème de cha	uffage (*):				
	Pour générateur principal:	Sonde géothe	ermique				
	Pour générateur secondaire:		•				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc	tion d'eau ch	aude sanitai	re (*) :			
	Principal	Pompe à cha	leur PAC	. ,			
	Secondaire:	r ompo a ona	1001 1710				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pr	oduction d'ea	u chaude sa	nitaire (*) :			
	Pour générateur principal:			( )			
	Pour générateur secondaire:	Solide geolile	armque				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er jar	vier 1991 <i>(</i> da	te du nermi	s de construir	۵) .	[X] Oui	1 Non
		1001 (00	to du pormi			[X] Oui _	, Noti
Amia Pour	nte dans les bâtiments transformés ou tous les cas où la construction a eu lieu a	ı <b>démolis (d</b> è ıvant le 1er ja	<b>s le 1er ma</b> nvier 1991 (	r <b>s 2011)</b> date du permi	is de constr	uire) nous vous	prions de :
des • dép (Atte	e établir un diagnostic amiante (le diagnos diagnostiqueurs amiante du Forum Amia oser le rapport de diagnostic amiante au ention : le rapport sous forme électroniqu dre à la demande de permis de construire	nte Suisse (F format PDF s e doit être sig	ACH) ( <u>lien)</u> ur <u>la platefo</u> né)	rme GDA			normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste e la version pdf.

AUTR	ES INFORMATIONS SUF	LE BATIME	NT					Theory is a constant of the	
39.	a) Façades, toiture		nc cassé/crème ouverture, couleu	·:					
	Type de fermeture :	[X] Stores	[X] Volets						
	b) [] Surface de toiture c	u de façade	en métal non end	uit (par ex. en cuivre	ou zinc) supérie	eure à 50 m²			
44.	[] Installations de stocka	-	rbures et autres l	quides pouvant pollu	er les eaux, sou	ımises ou non soumises	à autorisation	spéciale selon art. 32 OEa	ux
45	a) Ascenseur, monte-cha	rge:	∐ Electrique	∐ Hydraulique	b) Rampe/p	olate-forme ajustable: [_	] Electrique [_]	Hydraulique	
	c) Contenance du réserve	oir d'huile :	litres		d) ∐ Escal	lier / tapis roulant servar	nt au transport o	de personnes	
46.	Raccordement TV/radio		☐ Antenne col	lective [] An	tenne extérieur	e [] Antenne int	érieure		
			[] Parabole	∐ Câ	ble téléréseau				
PART	IE ENERGIE								
		carrae lac	auv frigarifiquae				Compétence		
	on thermique (bâtiments on thermique	, serres, loc	aux migorinques	,		M			
48.	Qh (MJ/m².an):	200.4	Ir	formations compléme	entaires :	Pour la partie rénové	e		
	Qhli (MJ/m².an):	228.6	lr	formations compléme	entaires :	Pour la partie rénové	е		
453.	a) Qh est inférieur ou éga	al à Qhli				[X			
	b) Demande de dérogation	on Qh est su	erieur à Qhli				П		
	Dans tous les cas, joine VD-72	dre le formu	aire EN-VD-2a o	u EN-VD-2b et le cal	cul SIA 380/1.	Pour les bâtiments ne	ufs, joindre les	s formulaires EN-VD-3 et	EN-
	Surface de référence éne								
	SRE:	182	lr	formations compléme	entaires :	dont 31 m2 neuf (y.c. isolation périphérique			
465.	Installation de locaux frig	orifiques et/o	u de congélation					EN 6	
468.	Serres artisanales ou agr	icoles chauf	ées					EN 7	
474.	Halles gonflables							EN 8	
Install	ations techniques du bât	iment							
449.	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans					s fluides		75	
450.	a) Pompe à chaleur utilis	ant le sous-s	ol comme source	de chaleur (sondes)			[X]	65A	
	b) Pompe à chaleur utilis	ant les eaux	souterraines com	me source de chaleu	r (pompage)			65B	
	c) Pompe à chaleur (airle chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles cons			·				Annexe	
	- Avec fonction de climat	isation (pomp	ne à chaleur réver	sible)				EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu	de supérieur	e à 1000m					Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au c lourd	harbon d'une	e puissance supé	ieure à 70 kW, ou ch	auffage à mazo	ut moyen ou			
461.	Justificatif de la part mini	male d'énerg	ies renouvelables	į.			1	EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau d	chaude sanitaire			XJ	]	EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation							EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigération	on / humidific	ation					EN-VD-5	
466.	Installation de production	d'électricité	par combustible					EN 9	
475.	Résidences secondaires							EN-VD-3	
Divers	3								
470.	Installation de chauffage	en plein air				L		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, an	•	. •		DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires et du							m.). 46	
	- justificatif selon SIA 380			-				EN 12	
	- justificatif selon SIA 380					tion		EN 13	
476.	Grands consommateurs	•	•					EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	a la loi sur l'e	energie ou a son i	egiement d'applicatio	11				

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site ชื่อใส่ <u>Politien</u>

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annex	es
Enviro	onnement			
101.	Situation particulière    Dans un plan cantonal d'affectation			
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	∐ Oui	[X] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)			Annexe
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)			
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*):	[ ] Oui	[X] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) ☐ Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) ☐ Effondrement ou affaissement (EFF) - Glissement de terrain permanent (GPP) ☐ - Avalanches (AVA) - Glissement de terrain spontané (GSS) ☐ - Ruissellement (RUI)			
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [ Ancienne décharge ] Site industriel pollué ] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage			
110.	Dans une région archéologique			
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Préser	vation et promotion du parc locatif			
Démoli Les que	tion, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	des loge n dernier li	ements loués exista eu, même vacants	ints
112.1	<ul> <li>a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.</li> </ul>			53
	<ul> <li>b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux.</li> <li>Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.</li> </ul>			53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.			53 B
	l'immeuble touchée (demande de dispense).			53 C
	aissance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et	la promo	tion du parc locatif (L	.PPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)			54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54
				54
	- Logements à loyers abordables (LLA)			54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	ction des eaux	An	inexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	on des eaux météoriques <i>(surface de collecte supérieure à 50 m²)</i>		
117.	Déversement des eaux météoriques  Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  []  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	П	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés,   Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	L	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin	П	52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	Ц	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE)  La Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  Raffinerie de pétrole  Installation géothermique (plus de 5 MWth)  Installation thermique (plus de 100 MWth)  Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comn	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

157.	☐ Inférieure à 2000 m² ☐ De 2000 à 5000 m² ☐ Supérieure à 5000 m²	nentation [m²] : (sans les entrepôts et les parkings)	Ц	43
170.		ure et/ou bâtiment avec façade double peau		43
Métau	x et machines			
158.	Métaux et machines			∐ 43, 64
	☐ Aciéries (EIE) ☐ Aluminium (EIE)	∐ Vieux métaux (EIE) ∐ Métaux non ferreux (EIE)		40,04
Bois				Annexes
159.	Bois et traitement du bois [] Panneaux d'aggloméré	s (EIE) [] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		43, 64
Chimie				
160.	Produits chimiques, pétroli    Fabriques d'explosifs e    Transformation (> de 50)		Ц	43, 64
161.	médicaments, de sérums e			43, 64
162.	Produits plastiques ou en o	aoutchouc		43, 64
Alimer	ntation			
163.	Produits alimentaires			43
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64
Autres	matériaux			
165.	Arts graphiques			43, 64
166.	Produits pour l'aménageme	ent de la maison et du logement		43, 64
167.	Produits, appareils, instrum	nents mécaniques et électroniques		43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64
169.	Matériaux de construction	ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64
	Cimenteries (EIE)	Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		
N. GEI	NIE CIVIL, DECHETS, SI	JRV. DES OUVRAGES, STEP		
Terrass	sements, dépôts d'excava	tion et décharges		
200.		s ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	Ц	
	conduites, de plus de 1'000			Concept de gestion des sols
201.		De plus de 500'000 m³ ( <b>EIE</b> )		
		matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		
Installa		e conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de trai	tement des d	échets
203.	Déchetteries ou postes de			
		t/an [_] Capacité supérieure à 1000 t/an <b>(EIE)</b>		43
	Déchiqueteurs de voitures			
	d'épuration	n de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues	П	51
Surveil	lance des ouvrages de ret	enue		
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³		
		Retenue au dessus du terrain naturel		
		Volume d'eau permanent m³:		

O. AC	GRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
055	Face Variety	f.1	52
255.	Fosses à purin		
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros  Capacité jusqu'à 5000 t/an  Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL	* *	
Etabli	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles,paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	П	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home nor médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimet	ières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SF	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	[ ] Stands de tir (cas général) [ ] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	au chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille  [] eau non chauffée		
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	☐ eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	Ц	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - <i>(joindre le préavis du Concordat des téléskis)</i> départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la		Annexe
	navigation aérienne		
401.		П	Annexe
401. 401.	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs		Annexe
	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places		
401.	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
401. 402.	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		43 64
401. 402. 403.	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  Places de lavage pour véhicules.		43 64 64
401. 402. 403. 404. 405.	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  Places de lavage pour véhicules.  Garages professionnels		43 64 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	navigation aérienne  a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  Places de lavage pour véhicules.  Garages professionnels  Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  lie, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)  □ Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  □ Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		43 64 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)    Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)   Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)   Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43 64 64 43, 64 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		43 64 64 43, 64 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  lie, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43 64 64 43, 64 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  Places de lavage pour véhicules.  Garages professionnels  Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  lie, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)  Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux  Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)  Entreprises de nettoyage		43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  lie, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43 64 64 43, 64 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410. 411.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  Places de lavage pour véhicules.  Garages professionnels  Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  lie, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)  Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux  Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)  Entreprises de nettoyage  Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410. 411. Rayoni 412.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  Places de lavage pour véhicules.  Garages professionnels  Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  lie, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)  Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux  Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)  Entreprises de nettoyage  Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)  nement  a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émetrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)		43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.  408. 409. 411.  Rayonr 412.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bátiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bátiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  lie, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m² charbon (EIE) Plus de 50'000 m² charbon (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroldissement, de fabrication, de lavage)  nement  a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante		43 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64 64 Annexe
401. 402. 403. 404. 405. Incend 406.  408. 409. 410. 411.  Rayoni 412.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)  b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)  Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  Places de lavage pour véhicules.  Garages professionnels  Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  ile, explosion, pollution  Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)  Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux  Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)  Entreprises de nettoyage  Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)  nement  a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)  Installation nouvelle		43 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64 64

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux ☐ Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)				
	<ul><li>☐ Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)</li><li>☐ Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)</li></ul>		ed jovei		
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )			30 310	
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
	A system of the second state of the second s		7.		
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation			Annexe	ntunicas, e o del reyo
	activity and energy, a tipa v	disclice has d			
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans				
00.	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait orépond à la condition de l'art.69 al 1 bis de la RLATC (*)			[X]	ur elsujos
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)	des mesures	de	[X]	
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)			[X]	
	Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé			[X]	
	Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon	les exigences	présentes	[X]	
	sur le site de l'office de la consommation.			1-01	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)		andé ME	Fourni	
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	2 0	2 0	2 0	
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :  Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2	
91.	Documents and a supplication of the supplicati	Comm.	CAMAC	Fourni	
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	[X]	
	Procuration remise au mandataire				
	Etablie par : [] Propriétaire	2	0		
	Promettant acquéreur   Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0		
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0		
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	. 📙	
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2.	0	Ш	
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2 2	0		
	(art. 18m LCdF)	2	0		
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)			Ш	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	ij	
3.	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	[X]	
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2 2	0	[X]	
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié			200 1	
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2 2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	. 0		

#### **SIGNATURES**

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

St-Sulpice, 4/7/2025

Nyon, 03.07.2025

rom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans : Aschneider

42c

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.— Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*):

KALDERÉN

Prénom:

**EBBA** 

Raison sociale: Adresse, N° (\*): N° postal (\*):

Rue du Centre

Tél E-mail:

+41786767394 ebba.kalderen@gmail.com

Localité (\*):

ST-SULPICE VD

Lieu, date et signature (\*) :

St - Sulpice, 4/7/2025

Le destinataire des factures peut être que <u>le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans</u>. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

#### EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*):

Tél. (\*): 0716943360 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légates et réglementaires.

Sceau et signatures

#### PUBLICATION DE L'AVIS D'EN DE LAS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date soynatue (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal le la la la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

#### Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

RAISON SOCIALE:

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom:

KALDERÉN, EBBA

Rue du Centre 42c

Adresse: Tél.:

+41786767394

E-mail:

ebba.kalderen@gmail.com

NPA: 1025

LOCALITE:

ST-SULPICE

Nom, Prénom:

SELMONI, LUCA

Rue du Centre 42c

Adresse: Tél.:

+41764795506

RAISON SOCIALE:

luca.selmoni@gmail.com

NPA:

1025

LOCALITE:

E-mail:

ST-SULPICE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

SCHNEIDER, ALEXIA

RAISON SOCIALE:

PHYSALIDE SÄRL

Adresse:

Chemin de la Vuarpillière 29

078 209 44 88

E-mail:

hello@physalide.ch

Tél.: NPA:

1260

LOCALITE:

NYON